

Académie de Dijon

CAPA d'accès à la hors classe des agrégés du 19 mai 2020

Déclaration des élus SNES-SNEP-SNESUP-FSU



Nous centrerons cette déclaration sur nos observations quant à la hors-classe. La FSU se félicite du nouveau système mis en place et de l'augmentation des ratios par rapport à 2019. Ces deux paramètres ont d'ailleurs des incidences très positives sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Il permet comme le souligne le bilan du ministère une très grande lisibilité pour les promouvables quant à leur prochaine promotion.

Il est urgent de transposer ces paramètres à la classe exceptionnelle.

Pour la hors-classe, la réforme PPCR fait son effet, avec une augmentation massive des collègues du 11^e échelon promus au niveau national : ainsi la quasi-totalité des collègues sont assurés de partir à la retraite avec ce grade. Nous nous en félicitons, comme nous nous félicitons également du déverrouillage des avis sur le 3^e rendez-vous de carrière : il était illisible par les collègues de passer de 30% d'avis « Excellent » à 10% un an et demi après. Le ministère s'est ainsi engagé sur la bonne voie en accordant à 85% des collègues ayant saisi la CAPN de contestation de la valeur professionnelle une revalorisation de leur avis.

Le barème mis en place depuis 2018 est un progrès important car les collègues connaissent maintenant leur échéance de promotion, ne reculent plus dans le classement et ne sont plus dépendants des appréciations pour leur promotion. Nous continuons de demander que ceux qui n'ont pas eu de rendez-vous de carrière pour leur appréciation finale puissent au même titre que les autres la contester.

Ils restent quelques oppositions à promotion à la marge que nous évoquerons lors des débats.

Nous vous avons transmis des situations problématiques sur les barèmes : collègues qui progressent de 20 points alors que ce n'est pas prévu dans le barème (sauf entre 11+2 et 11+3), collègues qui ne voient pas leur barème progresser, collègues qui rentrent dans le tableau avec 10 points d'ancienneté. Il apparaît que dans d'autres académies ces situations connaissent un traitement différent, ce qui dans un corps à gestion nationale est encore moins acceptable. Ces incohérences dans le barème représentent près de 30% du tableau qui nous est soumis ce jour.

Par ailleurs pour respecter son engagement d'une carrière sur deux grades, le ministère a promu l'année dernière hors barèmes une trentaine de collègues très proches de la retraite, dont une issue de la CAPA agrégés de notre académie. Nous vous ferons des propositions en ce sens encore cette année.

Nous ne pouvons finir sans redire à nouveau notre farouche opposition à ce que les carrières et les mutations des personnels soient gérés sans avis des CAPA. Cela ne pourra qu'engendrer interrogations, aigreurs et défiances de la profession envers son administration au moment où les questions d'unité et de confiance se posent de manière encore plus accrues.